

| | | |
|---|-------------------|--|
| République Française | | |
| Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève | | |
| Extrait du registre des délibérations | | |
| Communauté de communes du Clermontais | | |
| Date de la convocation | 21 septembre 2020 | Séance du : 29 septembre 2020 |
| | | L'An Deux Mille Vingt, le 29 septembre, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL |
| | Votes : 44 | |
| Présents : 37 | Pour : 43 | |
| Absents : 1 | Contre : 1 | |
| Représentés : 7 | Abstention : | |

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Michel Sabatier (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault).

Objet : Réhabilitation du Théâtre de Clermont l'Hérault – Approbation de l'avant-projet et demandes de subventions

Monsieur VALERO rappelle aux membres du Conseil communautaire que le Théâtre de Clermont l'Hérault « Le Sillon » est une scène conventionnée dédiée aux spectacles d'arts vivants.

Implanté au cœur de ville le long des allées Salengro il occupe une place structurante, profondément ancré dans la mémoire collective. Avec sa façade principale néo-classique il affirme son identité patrimoniale et architecturale. Sa dernière restructuration date des années 80.

Bien qu'ayant fait l'objet de diverses phases de mise en conformité au cours du temps, le fonctionnement de la salle n'est plus adapté aux exigences contemporaines du spectacle : le fonctionnement original du gradinage et de scène modulable est aujourd'hui caduque et le lieu n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Par ailleurs les équipements et aménagements sont vétustes.

L'ensemble doit être totalement restructuré en prenant en compte différents enjeux.

D'abord l'enjeu architectural et urbain.

Le Théâtre est implanté en cœur de ville et a une vocation culturelle et sociale à l'échelle de la Communauté de communes et de son bassin de population. Ce caractère structurant d'équipement public à vocation culturelle doit être réaffirmé.

Ainsi le projet architectural a été développé comme un marqueur de l'identité du territoire alliant modernité et identité patrimoniale.

Notamment une extension de type verrière est attendue coté allée Salengro de manière à optimiser les espaces d'accueil. A l'image des terrasses et cafés et restaurants mitoyens cette extension sera conçue sur le domaine public et devra à ce titre être démontable. Elle s'attachera à s'harmoniser et valoriser les caractéristiques identitaires et patrimoniales de la façade existante.

L'enjeu fonctionnel ensuite.

Le théâtre est conçu comme un outil performant adapté aux attentes contemporaines du spectacle d'art vivant des artistes techniciens et spectateurs et un lieu d'échange de communication ouvert à tous.

Ainsi les volumes et espaces seront reconsidérés et les équipements remis à niveau (électricité, chauffage, ventilation, désenfumage.). L'isolement et le traitement acoustique seront optimisés et la mise en conformité vis-à-vis des règles incendie et accessibilité PMR sera réalisée.

L'estimation du coût prévisionnel des travaux et de la maîtrise d'œuvre s'élève à 2 174 519 € HT soit 2 609 423 euros TTC.

Le plan de financement prévoit une part d'autofinancement à hauteur de 20 % soit 434 904 euros. Le cofinancement attendu de nos partenaires est de 80 % du coût global HT soit 1 739 615 euros.

Le planning prévisionnel des travaux prévoit une durée de réalisation de 20 mois à compter de l'attribution des marchés de travaux.

Il proposé aux membres du Conseil communautaire :

- d'approuver l'avant-projet détaillé du projet de réhabilitation du Théâtre le Sillon,
- d'approuver le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée au programme du dit projet pour un montant de 2 174 519 € HT soit 2 609 423 euros TTC,
- d'autoriser le Président à solliciter ses partenaires afin d'obtenir les cofinancements les plus élevés possibles,
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur VALERO, et après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE,

APPROUVE

- l'avant-projet détaillé du projet de réhabilitation du Théâtre le Sillon, tels que décrits ci-dessus,
- le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée au programme du dit projet pour un montant de 2 174 519 € HT soit 2 609 423 euros TTC,

AUTORISE Monsieur le Président à :

- solliciter ses partenaires afin d'obtenir les cofinancements les plus élevés possibles.
- à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.